



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 7312

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les récents incidents frontaliers qui ont opposé les armées turques et syriennes. La répression organisée par le régime syrien, outre le scandale qu'elle constitue, a provoqué une extension du conflit, notamment au Liban mais aussi à la frontière turque. À terme, l'ensemble de la région risque de s'embraser et de sombrer dans un conflit confessionnel que le régime syrien semble rechercher afin de s'assurer le soutien des minorités religieuses présentes en Syrie ainsi que celui de son voisin iranien, qui semble s'intensifier. Il lui demande ce que la France peut faire pour stopper ce drame humain et son extension.

Texte de la réponse

La France est préoccupée par l'intensification constante de la répression en Syrie et par la recrudescence des incidents transfrontaliers avec la Turquie et le Liban. Elle a condamné fermement ces incidents qui constituent des violations inacceptables de l'intégrité territoriale de ces Etats, et qui risquent de déstabiliser des pays déjà confrontés à l'afflux croissant de réfugiés sur leur sol. La France a exprimé sa solidarité vis-à-vis de son allié turc aux côtés de qui elle se tient. Malgré ces développements dramatiques, l'action du Conseil de sécurité des Nations Unies est toujours paralysée. Pour autant, la France se mobilise pour trouver une solution diplomatique à la crise et accroître la pression sur le régime de Damas. Elle continue de dénoncer la répression dans les enceintes internationales et encourage la mise en oeuvre de sanctions économiques au niveau européen. Le 15 octobre dernier, le Conseil des Affaires étrangères a ainsi adopté de nouvelles sanctions à l'encontre du régime syrien. La France est également engagée auprès des acteurs sur le terrain. Elle apporte un soutien direct aux conseils révolutionnaires civils, y compris dans les zones « libérées ». A ce stade, elle leur a fourni une aide financière et médicale s'élevant à 1,5 millions d'euros, avec un triple objectif : répondre aux besoins les plus urgents de la population ; soutenir des projets de gouvernance locale (boulangerie industrielle, réparation des infrastructures, mise en place d'un commissariat, nettoyage et collecte des déchets) ; enfin, parer au manque de moyens médicaux sur place (achat de médicaments et de matériel médical, création d'un hôpital et équipement de deux blocs opératoires du premier centre de chirurgie spécialisée en zone dite « libérée »). La France tient enfin à se montrer pleinement solidaire des Etats voisins de la Syrie. Elle a notamment décidé l'attribution d'une somme de 100.000 euros au Haut comité de secours libanais, organe gouvernemental qui prend en charge des réfugiés syriens en coopération avec le HCR. Elle apporte aussi à la Turquie un important soutien matériel : 337.000 euros, qui comprennent son aide dans le cadre du MIC (Mécanisme européen de protection civile), son soutien au HCR, et un envoi de matériel humanitaire supplémentaire à la demande des autorités turques. Enfin, en Jordanie, outre une aide de 300.000 euros en grande partie destinée à des organismes internationaux (HCR, Handicap international, Médecins du monde), elle a déployé en août un groupe médico-chirurgical militaire, pour venir en aide aux blessés des combats et aux réfugiés du camp de Za'atri. Pour indispensable qu'elle soit, cette aide ne s'attaque pas aux causes de la détresse du peuple syrien : il est impératif d'agir pour mettre fin aux violences et préserver la sécurité au Proche-Orient. La France poursuivra donc son action, avec ses partenaires, et au sein des différentes enceintes internationales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7312

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5607

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6268